



# La Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe : un instrument global de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles

**11 mars 2019**

10h00 - 11h15

CR11, Nations Unis, NY



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

■ Les actes de violence contre les femmes, qu'il s'agisse de violences physiques ou sexuelles, de mariages forcés ou de mutilations génitales, ne sont ni des actes gratuits, ni des infractions isolées. Ils font partie d'un mécanisme social qui autorise ou tolère la discrimination à l'égard des femmes. La violence contre les femmes et les jeunes filles est peut-être aujourd'hui la violation des droits humains la plus généralisée. La violence à l'égard des femmes existe dans tous les pays et toutes les sociétés à la maison, à l'école, dans la rue, au travail, sur internet. Une femme ou fille sur trois est victime de violences au cours de sa vie tandis qu'une femme tuée sur deux l'a été des suites de violences infligées par son partenaire ou un membre de sa famille. En période de conflit, les femmes sont les premières victimes de ces violences qui, même en temps de paix, sont trop souvent banalisées et restent impunies.

■ La Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la Convention d'Istanbul) est le traité international le plus ambitieux, destiné à s'attaquer à la violence contre les femmes. La Convention d'Istanbul et ses dispositions découlent d'une analyse approfondie des problèmes et des solutions relevés dans les États membres du Conseil de l'Europe et dans d'autres États : il s'agit de bonnes pratiques élevées au rang d'instrument juridiquement contraignant. La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est un phénomène mondial. La Convention d'Istanbul a été rédigée en considérant que les mesures visant à faire face à ce problème mondial ne se limitaient pas à une zone géographique en particulier - tous les pays du monde pourront y adhérer.

■ Vous êtes invités à participer à cet événement parallèle (Side event) de la CSW63 organisé par la Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies, et sponsorisé par le Conseil de l'Europe et la Confédération suisse, afin de vous informer davantage sur la Convention d'Istanbul en tant que plan d'action global pour une réponse nationale et internationale à la violence contre les femmes et la violence domestique.

#### **AVEC LA PARTICIPATION DE :**

- ▶ M<sup>me</sup> Marlène Schiappa, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, France ;
- ▶ M<sup>me</sup> Feride Acar, présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), Conseil de l'Europe ;
- ▶ M<sup>me</sup> Āsa Regnér, directrice exécutive adjointe, ONU Femmes ;
- ▶ M<sup>me</sup> Yamini Mishra, directrice de programme, Amnesty International.

#### **MODÉRATRICE :**

- ▶ M<sup>me</sup> Liri Kopaçi-Di Michele, Secrétaire exécutive des mécanismes de suivi de la Convention d'Istanbul.